



## Conseil Communal

**Mercredi 13 septembre 2017**

### **I CONCOURS DES MAISONS FLEURIES**

- Attribution des prix

Madame le Maire donne le résultat du concours des Maisons Fleuries, des Potagers et des Jardins de Printemps 2017 :

### ***Les Maisons Fleuries***

<b><i>MAISONS, BALCONS, TERRASSES ET JARDINS</i></b>	
<b><i>GUILLOUET Roland</i></b>	<b><i>1<sup>er</sup></i></b>
<b><i>HÉBERT René</i></b>	<b><i>2<sup>ème</sup></i></b>
<b><i>BOURRÉE Pierre</i></b>	<b><i>3<sup>ème</sup></i></b>
<b><i>CHAVENTRÉ Claude LEGRIX Bernadette</i></b>	<b><i>4<sup>ème</sup> ex- aequo</i></b>
<b><i>VIVIER René</i></b>	<b><i>6</i></b>
<b><i>SELLIER Nicolas</i></b>	<b><i>7</i></b>

## Les Potagers

<b>POTAGERS</b>	
<i>VIVIER René</i>	<b>1<sup>er</sup></b>
<i>CHAVENTRÉ Claude HUARD Jean-Paul</i>	<b>2<sup>ème</sup> ex-aequo</b>
<i>LEBRETON René SELLIER Nicolas</i>	<b>4<sup>ème</sup> ex-aequo</b>
<i>DURAND Gérard</i>	<b>6<sup>ème</sup></b>
<i>LEGRIX Yves</i>	<b>7<sup>ème</sup></b>
<i>GUILLOUET Roland</i>	<b>8<sup>ème</sup></b>

## Les Jardins de Printemps

<b>JOETS Éric</b>	<b>1<sup>er</sup></b>
<b>LEGRIX Bernadette MARGUERIE Sylvie</b>	<b>2<sup>nde</sup> ex-aequo</b>
<b>GARNIER Marie-France</b>	<b>4<sup>ème</sup></b>
<b>VAUDRY Gérard</b>	<b>5<sup>ème</sup></b>
<b>DURAND Marie-Thérèse SELLIER Nicolas</b>	<b>6<sup>ème</sup> ex-aequo</b>

Elle propose de fixer les prix accordés aux participants comme suit :

### **CONCOURS MAISONS FLEURIES**

1<sup>er</sup> prix : 77,00 €  
2<sup>ème</sup> prix : 61,00 e  
3<sup>ème</sup> prix : 46,00 €  
4<sup>ème</sup> prix au dernier : 25,00 €

## **POTAGERS ET JARDINS DE PRINTEMPS**

Remise d'un bon d'achat d'un montant de 15,00 € à utiliser au magasin « DISTRICO POINT VERT » à VIRE NORMANDIE.

La remise des prix est fixée au **vendredi 27 octobre 2017 à 18 h 00 à la mairie.**

*Maryvonne GOSSELIN, Sylvie MARGUERIE, Marie-José LARIVIERE, Françoise DERRIEN, Marie-Ange HENNEQUART se portent volontaires pour la fabrication des toasts pour le buffet et tous ceux qui seront disponibles y sont également invités.*

## **II POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE 2017-2018**

Les effectifs du regroupement pédagogique sont les suivants :

**Ecole maternelle** – VAUDRY : 61 élèves

19 Petite section – 19 moyenne section – 23 grande section

1 classe de petite et moyenne sections avec Françoise LAURENT, Caroline MARION (ATSEM) et Morgane BECHET (apprentie, présente 2 semaines sur 3)

1 classe de moyenne et grande section avec Solène PRESTAIL, Florence LEBOUVIER (ATSEM).

**Ecole primaire** – ROULLOURS : 91 élèves

23 CP avec Karine JEAN-BAPTISTE

27 CE1-CE2 avec David GOSSELIN (14 CE1 et 13 CE2)

18 CM1 avec Fanny DURAND

23 CM2 avec Hélène GAGO

Mme le Maire rapporte les démarches qu'elle a effectuées auprès de l'Inspection Académique avant la sortie des classes en juillet, suite à la manifestation des parents d'élèves.

Les parents d'élèves se sont mobilisés à Vaudry le jour de la rentrée du fait de l'effectif important, en occupant la classe des moyens-grands et la garderie.

Mme l'inspectrice primaire, qui avait reçu Mme BIHEL en juillet, lui avait précisé qu'en raison du regroupement des écoles de Vaudry et de Roullours, l'effectif était ramené à 25.3 élèves par classe ((91+61)/6), donc pas assez élevé pour obtenir la création d'une 7<sup>ème</sup> classe.

La répartition a été décidée et organisée par les enseignants. Cette répartition est de la responsabilité des directrices. Seuls, quelques nouveaux inscrits pendant les vacances auraient pu permettre l'ouverture d'une classe supplémentaire. Ce qui malheureusement n'a pas été le cas, l'effectif global sur les deux sites ayant même diminué de 4 élèves. Les locaux de l'école de Vaudry permettaient de recevoir une éventuelle classe supplémentaire.

Les parents qui ont été reçus avec des élus de Vaudry et Roullours par l'Inspecteur départemental adjoint à CAEN ont obtenu la mise en place d'un service civique pour 30 heures hebdo au retour des vacances de la Toussaint sur le temps classe et pendant les TAPS, sous réserve de cesser toute manifestation et de pouvoir recruter cette personne.

Les parents sont satisfaits de cette proposition et pour le moment tout est rentré dans l'ordre.

### ✓ Cantine

En raison de l'effectif deux services ont dû être organisés.

Le 1<sup>er</sup> service est pour les petits et les moyens et le second service à 12 h 45 pour les grands.

Mme le Maire était présente à la cantine le jour de la rentrée.

Les moyens mis en place par SCOLAREST (table chauffante, viande découpée, entrée déjà servie dans les assiettes à l'arrivée des enfants) apportent une aide précieuse au personnel et permettent de gagner du temps.

### **III POINT TRAVAUX**

#### **VOIRIE**

Impasse du Gage : terminé  
La Thibaudière : prévu semaine 38  
Montisenger et La Rairie : reculé en octobre en raison des ensilages

#### **ECLAIRAGE PUBLIC**

Résidence le Fay : terminé

#### **EFFACEMENTS DE RESEAUX**

Impasse de la Châtaigneraie : en cours  
Chemin de la Mare Piré (partie haute) : semaine 38

#### **CIMETIERE**

Travaux de rénovation du monument aux morts : terminé  
Ouverture et accès cimetière I (autour de l'église) : l'entreprise Vimont doit intervenir fin septembre

Mme le Maire signale au passage que des réclamations ont été effectuées par une famille du bourg quant à l'entretien du cimetière et à la présence des mauvaises herbes.

Les machines à eau chaude achetées par Vire Normandie pour brûler les mauvaises herbes sont gérées par Vire Normandie et tournent sur les différentes communes.

Les maires délégués, réunis en bureau cet après-midi, ont demandé qu'un nouveau planning d'utilisation de ces équipements soit établi afin de programmer des passages suffisants dans chaque commune avant la Toussaint. Du personnel des communes déléguées devra être mis à la disposition de Vire Normandie pour accélérer le travail.

#### **EGLISE**

Bardage clocher :  
3 demandes de devis ont été effectuées. 2 entreprises ont répondu.

#### **MUR – CHEMIN DE LA BLANCHISSERIE**

Les joints doivent être effectués fin septembre par l'entreprise Vimont.

### **IV FIBRE OPTIQUE**

Fin juin, Mme PLES, chargée de l'Aménagement numérique au Département, a appelé Mme le Maire au sujet du déploiement de la fibre optique à Montisenger.

Elle lui a ensuite envoyé une feuille d'émargement comportant toutes les adresses des habitants de ce hameau, ainsi que ceux de la Rairie, Villeneuve et la Blanquière. Les habitants signataires affirmeraient ainsi leur volonté de s'abonner à la fibre optique dès son déploiement et cela pourrait accélérer son installation. C'est Mme DECHANCE de Montisenger qui s'est chargée de recueillir avis et signatures auprès des habitants de ce village, Les documents ont d'ailleurs été retournés par la mairie au Conseil départemental très rapidement mi-juillet.

La même démarche a été proposée à Vire pour les secteurs limitrophes. Le Conseil départemental attend que Vire lui fasse connaître le nombre de foyers intéressés par un abonnement immédiat dans l'hypothèse du passage de la fibre dans les zones non couvertes.

Mme PLES souhaite également faire une communication en direction des 572 foyers déjà raccordables sur Vaudry. Celle-ci se fera par le biais du site internet et du bulletin municipal.

\*\*\*\*\*